

Motion 2828

Améliorons et sécurisons la voie verte

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la pétition 2122 intitulée « pour une voie verte plus sûre et plus agréable » ;
- le succès de la voie verte, utilisée quotidiennement par près de 3500 cycles, selon les chiffres fournis en 2019 ;
- la cohabitation difficile entre les différents types d’usagers, déjà remarquée en 2018 ;
- la nécessité d’améliorer la sécurité et le confort des usagers sur cet axe important pour la mobilité douce ;
- les actions de sensibilisation et les contrôles menés ;
- le fait qu’ils n’ont pas réglé la problématique de la cohabitation des différents usagers,

invite le Conseil d’Etat

- à renforcer la sécurité des usagers sur la voie verte, sans freiner les cycles, notamment :
 - en étudiant une séparation des flux piétons et vélos ;
 - en posant un système de détection/sensibilisation pour la vitesse des cycles ;
- à planter des arbres pour apporter des zones d’ombres, le long de la voie verte, là où c’est possible ;
- à étudier la mise en place de mobiliers urbains, là où c’est possible en bordure de la voie verte, pour les piétons, par exemple des bancs pour les familles et les personnes âgées ;
- à maintenir la fonction de corridor biologique de la voie verte, fonction à l’origine de cet aménagement pionnier.